

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

Fair-Play

Dons aux Œuvres

Challenge Dynamique

Info Clubs Honorabilité

Modifications lois du jeu

Infos Ligue

Les frais d'arbitrage

Parienté Avocats

Procès-verbaux

Commissions

Comité de Direction

Conseil des Sages

CDPME

Organisation des Championnats

Statuts & Règlements

Futsal/Football Diversifié

Calendriers

Annexes

Horaires Officiels des matchs

Catégories d'Âges

Planning Formations

Location Véhicules

A Consulter sur Footclub

Discipline
+
Sanctions



Egalement Consultable sur notre site internet
<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>

DONS AUX ŒUVRES « FRAIS ENGAGÉS PAR LES BENEVOLES »

Pour les IMPOTS 2025 (Déclaration 2026)



-Toutes les informations à l'intérieur du journal-

FMI

(Feuille de Match Informatisée)

Mise en production sur « WebApp FMI"
L'application est désormais en version 5.0.15.

Voici le périmètre de cette MEP :

Mise en place du stockage persistant, afin d'éviter d'éventuels perte de données.

Pour les utilisateurs ayant installé la WebApp FMI avec le navigateur Google Chrome :

aucune action n'est requise, la mise à jour est totalement transparente.

Pour les utilisateurs ayant installé la WebApp FMI avec le navigateur Mozilla Firefox, à l'ouverture de l'application, l'utilisateur sera invité à autoriser le stockage persistant.

Il est nécessaire d'autoriser cette option afin d'assurer le bon fonctionnement de l'application FMI (afin d'éviter toute perte de données en cours de saisie)



COMMUNIQUE



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

NECROLOGIE

C'est avec une très profonde tristesse que nous avons appris le décès de **M. Fernand PEREIRA**, Directeur Technique du club Portugais Académica de Champigny et Commissaire au District du Val de Marne de Football.

Nous garderons le souvenir d'un passionné de football, d'une gentillesse infinie et d'une bienveillance constante envers les autres.



Fernand marquait tous ceux qu'il croisait par sa bienveillance et son engagement

Le Président, les membres du Comité de Direction, les salariés et l'ensemble des commissaires du District adressent à sa famille, à ses proches ainsi qu'à son club Portugais Academica Champigny leurs plus sincères condoléances et les assurent de tout leur soutien dans cette douloureuse épreuve.

C'est avec une profonde tristesse que nous apprenons la disparition de notre Commissaire de District, **M. Emile AMSELLEM**, Président depuis de nombreuses années de la Commission « Football à Effectif Réduit », un serviteur dévoué du football Val de Marnais, il laissera un grand vide.



Emile portait en lui l'âme du District, il aimait offrir à chacun une part de sa poésie à travers de petites attentions écrites.

Merci, d'avoir illuminé notre quotidien.

Nos pensées accompagnent sa famille et ses proches
Tes Amis du District du Val de Marne de Football.



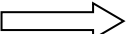
POINTS DE PENALITE AU 02/02/2026 SOUS RESERVE DES DECISIONS EN COURS

DIVISION 2			DIVISION 3		
GROUPE A	PTS PENALITE	RETRAIT PTS	GROUPE A	PTS PENALITE	RETRAIT PTS
BOISSY FC	22		ZENNAGA	12	
CSM BONNEUIL	19		FC BRY	15	
FC BRY	28		FC CAUDACIENNE	29	
FC CHAMPIGNY	24		CA L HAY LES ROSES	13	
CAP CHARENTON	26		FC NOGENT	23	
AS CHOISY LE ROI	24		PH ZARZISSIEN	9	
FC MANDRES PERIGNY	21		FC ST MANDE	14	
FC MOLDAVIE	37	1	FC SUCY	12	
ASF LE PERREUX	17		US VILLENEUVE ABLON	17	
CA L HAY LES ROSES	25		ES VTRY	12	
CSA KREMLIN BICETRE	18				
VILLENEUVE AFC	25				
DIVISION 2			DIVISION 3		
GROUPE B	PTS PENALITE	RETRAIT PTS	GROUPE B	PTS PENALITE	RETRAIT PTS
COM ARCUEIL	17		CRETEIL AC	13	
CRETEIL AC	20		AVS ORLY	32	1
US FONTENAY S BOIS	39	1	BANN ZANMI	17	
GENTILLY AC	33	1	FC BOISSY	22	
LIMEIL AJ	23		COC CACHAN	18	
FC NOGENT	32	1	LIMEIL AJ	17	
US ORMESSON	16		US ORMESSON	22	
VGA ST MAUR	31	1	ACADEMICA CHAMPIGNY	24	
THIAIS FC	34	1	IVRY US	9	
VALENTON FA	21		VAL FONTENAY	8	
CA VITRY	27		MAROLLES FC	13	
ES VITRY	26				

FERMETURES TERRAIN

20.6.1 – Terrain impraticable

Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, au plus tard le VENDREDI 12 HEURES, pour un match se déroulant le samedi ou le dimanche, ou le dernier jour ouvrable 12 HEURES, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 HEURES) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

Lire la suite 

[RSG DISTRICT 94](#)

FORMATIONS



FORMATIONS CFI

TOUT SAVOIR = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations/>

FORMATIONS FIA

FOOTBALL

Session n°4 - 7, 8, 14 et 15 février 2025

Lien football : <https://maformation.fff.fr/formation/59-formation-initiale-d-arbitre.html>

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2025/2026 – *Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal*

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

Installation de la FMI

Reprise des compétitions 2025-2026 = veuillez trouver ci-dessous quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Nous vous invitons à reprendre le contenu ci-dessous ainsi que le guide utilisateur (envoyer par mail à tous les clubs le 23/07/25) et sur notre site internet. <http://districtvaldemarne.fff.fr>

Note spécifique déploiement WebAPP FMI

La dernière version de la WebApp FMI peut être déployée sur l'ensemble de vos territoires. Cette solution présente de nombreux avantages par rapport à l'application traditionnelle 3.9.0 qui n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android.

Elle offre une meilleure stabilité et des fonctionnalités optimisées. Vous pouvez dorénavant promouvoir activement cette solution auprès de vos clubs en remplacement de l'application mobile historique.

1. Versions disponibles

- **Application FMI historique**
 - Dernière version *Play Store* : 3.9.0.0
 - Dernière version *Apple Store* : 3.9.0
- **⚠ Attention** : l'application FMI 3.9.0 n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android. Pour les utilisateurs Android avec des versions récentes, il convient donc d'utiliser la *WebApp FMI* (cf ci-dessous).
- **WebApp FMI**
 - Dernière version : 5.0.5
 - Guide utilisateur pour la mise à jour de l'application ci-joint

2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "Gestion feuille de match informatisée" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs exclusivement FMI (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

3. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "Gestion feuille de match informatisée" ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte à leurs premiers matchs :

Simplification du paramétrage :

- La case "Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions" a été supprimée
 - Seule la case "Gestion feuille de match informatisée" doit être COCHÉE quelle que soit l'origine de l'épreuve
- **Paramètres à vérifier :**
 - Type de Profil



- Gestionnaire feuille de match informatisée
- Équipes affectées :

Organisation > Utilisateurs Footclubs > Caractéristiques

Utilisateur: Didier MAZEAS
Code d'accès: DMAZEAS
Type de profil: ☐ Gestionnaire ☒ Invité

Profil: Invité organisation, licences et compétitions

Gestionnaire de match informatisée: ☒

Signature des demandes de licences dématérialisées: ☒

Actif: ☒

Niveau Footclubs: Utilisateur expérimenté

Téléphone: 0660905757

Adresse mail: didier.mazeas@fff.fr

Date de dernière connexion: 04/11/2020 13:43:19

Valider Rafraîchir

Contenue	Equipe	Compétition la plus élevée
☐ Libre / Senior	Pruniers Us 1	Départemental 2
☐ Libre / Senior	Pruniers Us 2	Départemental 4 (2024-2025)
☐ Libre / U19 - U18	Pruniers Us 21	Coupe Gambardella Crédit Agricole
☐ Libre / U15 - U14	Pruniers Us 1	U15 Départemental 2 (2024-2025)
☐ Libre / U13 - U12	Pruniers Us 1	U13 Départemental 2 (2024-2025)
☐ Libre / U13 - U12	Pruniers Us 2	U13 Départemental 3 (2024-2025)
☐ Libre / Football d'animation	Pruniers Us 1	U11 Critérium 2 (2024-2025)
☐ Libre / Football d'animation	Pruniers Us 2	U11 Critérium 4 (2024-2025)
☐ Libre / Senior F	Ent. Pruniers 1	Seniors Féminines A 8 (2024-2025)
☐ Libre / U15 F - U14 F	Pruniers Us 1	

NB : Pour les utilisateurs qui avaient 2 comptes pour gérer le double paramétrage lié à la case "Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions", le correspondant Footclubs du club peut supprimer le second compte.

4. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT.**

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
 - Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
 - Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
 - Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois.**

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données.** Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

6. Ressources d'aide

FAQ Générale FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?buildName=fmi&tag=fmi-1183>

FAQ WebApp FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?thematic=webappfmi>

INFO CLUB

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel »@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie

(exemple : cda+technique+formation...)

-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Attestation D'affiliation

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

Avis aux Clubs

« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

Planning Des Parutions - Journal E-Foot 94 2025/2026

MARS	5	12	19	26	
AVRIL	2	9	16	23	30
MAI	7	14 (férié)	21	28	
JUIN	4	11	18	25	
JUILLET	2	09	23 (Spécial Calendriers)		

Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOURNOIS CLUBS



Pour tous renseignements, veuillez contacter Mr LELONG Christophe au 0688538529



PRINCIPALES MODIFICATIONS FOOTBALL

APPLICABLES AU 01.09.2025

Lois du jeu et Consignes CDA

Parmi l'ensemble des modifications de la saison 2025/26, voici les 3 éléments majeurs qui doivent être retenus :

1 – Loi 12 – Possession du gardien de but (règle des 8 secondes)

2 – Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre

3 – Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT SENIORS)

1 – Loi 12 – Possession du gardien de but (Règle des 8 secondes)

Un gardien est considéré comme en possession du ballon avec ses mains dès lorsqu'il :

- Le tient entre ses mains ou contre une surface
- Le maintient sur sa main ouverte
- Le lance en l'air
- Le fait rebondir au sol

Le gardien **peut garder la possession du ballon en main pendant de 8 secondes maximum** (uniquement lorsque le jeu est en cours).

Quand commence le décompte ? : Il débute à partir du moment où **l'arbitre estime que le gardien est clairement en possession du ballon et en pleine capacité de le jouer** (sans qu'aucun adversaire ne lui dispute), **avec ses mains**.

Secondes restantes	Décompte
8, 7, 6	Mental
5	Début du décompte visuel
4, 3, 2, 1	Visuel

L'arbitre cherchera à être visible auprès du gardien de but (primordial pour l'acceptation de la décision).

Le décompte sera effectué avec un **mouvement de balancier** (type Futsal) à chaque seconde.

En cas de récidive ?

1^{ère} fois que cela arrive – Corner

2^{ème} fois (1^{ère} récidive) – Mise en garde au gardien et corner

3^{ème} fois (2^{ème} récidive) – Avertissement au gardien de but et corner



2 – Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre

Seul le capitaine (ou joueur relai si gardien de but) **est autorisé à communiquer avec l'arbitre en établissant un canal de communication unique** (aucun joueur autour) **et respectueux** (pas dans la contestation).



Signal « stop » : Dès lors que l'arbitre effectue ce signal, les joueurs ne doivent pas s'approcher de lui. Seul le capitaine pourra venir demander des explications (de manière calme).

Le **capitaine doit avoir un rôle actif** en demandant à ses coéquipiers de se mettre à distance.

L'arbitre **ne passera l'entièreté de la rencontre à expliquer l'ensemble de ses décisions** au capitaine mais expliquera uniquement les décisions majeures (Penalty, but refusé, avertissement, exclusion...).

Les joueurs qui s'approcheront de l'arbitre sans y avoir été invité et avec une attitude contestatrice **seront avertis**.

3 – Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT COMPETITION CI-APRES ET SEULEMENT SI UN OFFICIEL EST PRESENT)

Compétitions sur lesquelles s'appliquent cette modifications :

- District 1
- District 2
- District 3
- District 4
- CDM D1
- Anciens D1

Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, **adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre**, ce dernier **peut lui adresser un carton blanc**. Cette sanction **emporte immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée** (ou vice-capitaine si le gardien de but est capitaine).



L'arbitre **délivrera le carton blanc à l'officiel d'équipe puis au capitaine** pour lui signifier son exclusion temporaire (indiquer avertissement sur la FMI).

L'équipe jouera en infériorité numérique pendant 10 minutes sans aucun remplacement possible. Le brassard devra être transmis au « vice-capitaine ».

Après 10 minutes, le **capitaine pourra reprendre part au jeu (qu'il soit arrêté ou non) après autorisation de l'arbitre central** (il reprend alors fonction et brassard).

LIMITATION D'USAGE - Chaque équipe ne peut recevoir qu'un seul carton blanc par match en conséquence du comportement contestataire de l'un de ses officiels.

En cas de nouveau comportement contestataire d'un officiel de la même équipe, l'arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les Lois du jeu (avertissement, exclusion).

L'exclusion temporaire du capitaine ne correspond pas à une sanction adressée à ce joueur. Elle n'est donc pas cumulée avec les sanctions qu'à pu avoir ce joueur.

Lorsque l'officiel reçoit deux avertissements, il est exclu.

Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

- **AVERTISSEMENT + EXCLUSION TEMPORAIRE = EXCLUSION**
- **EXCLUSION TEMPORAIRE + AVERTISSEMENT = EXCLUSION**
- **AVERTISSEMENT + AVERTISSEMENT = EXCLUSION**





RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES

FRAIS D'ARBITRAGE

Saison 2025/2026

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement se poursuit cette saison. Il est applicable dès la **1^{ère} journée de Championnat**.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

- Seniors D1, D2, D3
- Féminins D1
- U18 D1,
- U16 D1
- U15 D1 & D2
- U14 D1 & D2 *(En cours de saison),*
- U14 Phase « Brassage »
- CDM D1
- Anciens D1
- FUTSAL D1 et D2

***Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et les deux clubs
au moment de la signature de la FMI.***

Le club recevant et l'arbitre conserveront un exemplaire comme justificatif.

Rappel aux CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement sera effectué aux alentours du **20 septembre 2025**, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), **Le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, une dernière opération sera effectuée soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».**

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres*.

*en cas d'absence d'un arbitre, en plus de modifier l'arbitre sur la FMI, il faut envoyer un mail à la CDA : CDA@districtvaldemarne.fff.fr pour avertir de l'absence de l'arbitre.

Rappel aux ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue **aux alentours du 25** de chaque *mois (1^{er} virement qui sera fait : en octobre 2025 pour la période 01/09 au XX/10).*

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

CE DISPOSITIF N'INTEGRE PAS LES RENCONTRES DE COUPES OU DES DEMANDES D'ARBITRES.

Rappel demandes d'arbitres : Lorsqu'une demande d'arbitre est effectuée, **c'est le club DEMANDEUR qui doit régler SUR PLACE** (même à l'extérieur) **par chèque ou espèce** (pas de virement instantané).



CHALLENGE

CLUB DYNAMIQUE – 2025 / 2026

CHALLENGE JEAN –JACQUES COMBAL

Récompenses : 10 clubs

Objectifs :

Reconnaitre et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.

Définir des critères compréhensibles et réalisables par tous les clubs

Les 5 premiers =
Malle pédagogique : 600 euros

Du 6 ème au 10 ème =
Malle pédagogique : 300 euros

Si 100 Pts / 100= Dotation X2 = 1200 euros

Le critère « FORMATION »
départagera les éventuels ex-aequo

CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION

Début de saison 60 pts. Des pertes de points si absence aux pratiques, aux réunions, non-respect des règles administratives, ...

Fin de saison: 60 pts =30 57 à 59=20 50 à 56=10 Moins de 50=0

FORMATION

Nombre de modules réalisés par club
Suivi CFI = 2 pts
Certification = 4 pts
Réussite certification = Plus 2 pts
Formation hors district VDM = Attestation

Nombre de pts obtenus = Nbre de pts attribués (Maxi 35 pts)
Ex. 9 éducateurs en formation (18 pts) –
4 certifications (16 pts) dont 2 réussies (4 pts) = 38 pts
DONC : 35 pts

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Réalisations d'actions du PEF sur le thème civisme , respect et fairplay
CR action + Photos

Fin de saison: 2 actions = 20 1 action = 10 0 action = 0

DISCIPLINE EDUCATEURS / DIRIGEANTS

Nombre d'éducateurs et dirigeants du club avec une sanction disciplinaire de 6 matchs et plus

Fin de saison: Zéro éducateurs et dirigeants sanctionnés = 15
Au moins 1 éducateur ou dirigeant sanctionné = 0

**TOTAL
POINTS
Maxi 100**

PTS

[illegible]



Pré-requis licences 25/26

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint :

1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club")

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider.
En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.



Les Formulaires

Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **Formulaire Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici](#) pour retrouver les différents formulaires !

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2025**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante leouzan@paris-idf.fff.fr

Fiche de candidature pour intégrer une Commission – DISTRICT 94 -



Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Adresse e-mail :

COMMISSION(S) SOUHAITEE(S) :

1.
2.

Photo



Adresse de correspondance :
.....
.....

Tél. domicile : Tél. port. :

Centres d'intérêt prioritaires (ex. : arbitrage, football féminin, etc.) :

.....
.....

Compétences professionnelles pouvant être mises au service du football :

.....
.....

ASSOCIATIONS SPORTIVES : Vous avez recours à des **auto entrepreneurs** ou des **prestataires extérieurs** pour le fonctionnement de votre club ? **RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS !**

La sous-traitance est une relation juridique complexe imposant au donneur d'ordre (le club) des obligations. Le donneur d'ordre doit procéder à des vérifications auprès du sous-traitant, au moment de la signature du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de la collaboration. Le club est tenu de respecter 2 obligations principales :

- **Le devoir de vigilance**
- **Le devoir de diligence**



LE DEVOIR DE VIGILANCE :

Le Club a la responsabilité de vérifier l'identité de son prestataire. Cette obligation de vigilance est nécessaire dans tous les contrats d'un montant minimum de 5.000 euros hors taxes. Il faut alors vérifier si le sous-traitant est bien immatriculé, s'il est en situation régulière auprès de l'URSSAF et si son statut est valide, en sollicitant :

- une **attestation de vigilance de l'URSSAF** de moins de 6 mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- **un document prouvant son existence, son immatriculation et portant le numéro de TVA intracommunautaire pour l'UE** : carte d'identification auprès du répertoire des métiers, extrait Kbis, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE, avis de situation SIRENE pour les micro-entreprises ;
- **l'attestation A1 pour les salariés de l'UE** soumis aux règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale et une attestation URSSAF pour les salariés hors UE.



LE DEVOIR DE DILIGENCE

L'objectif est de **vérifier l'exactitude des informations transmises**. Pour cela, le club doit saisir, sur le **site de l'URSSAF**, le code de sécurité figurant sur l'attestation. Si le club découvre un manquement du sous-traitant dans ses obligations déclaratives, il doit aussitôt enjoindre son prestataire à faire cesser cette situation, en adressant une lettre RAR



LES SANCTIONS :

Le manquement aux devoirs de vigilance et de diligence expose le club à **l'infraction de travail dissimulé**. Le club pourrait être considéré comme **solidaire du sous-traitant et assumer** les rémunérations, les indemnités, les impôts, les taxes, les cotisations, les pénalités et les majorations liées à la prestation, voire le remboursement des aides publiques dont aurait bénéficié le sous-traitant

Procès-Verbaux

COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL
MERCREDI 18 FEVRIER 2026

Présidence : M. Denis TURCK



Membres présents : Mmes Estelle BATHENAY, Patricia GUILIANI, Sandrine IACOVELLA, Pascale CHOQUET, MM. Henri BAQUE, Bruno FOLTIER, Jean-Jacques FOPPIANI, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Jean-Pierre MAGGI, Dr Nasser ALBACHAR,

Assistent : Mmes Marie-Thérèse POLICON et Lili FERREIRA (*Directrice Administrative*), M. Fred GALLONDE (CDA)

Absent(s) Excusé(s) : MM. Patrick DARDENNES, Régis ETIENNE, Edgard KOUNDE, Stéphane CALEGARI, Rabah AIT-ATMAN (CTD),

PROCES-VERBAL

Le Procès-verbal du Comité de Direction du 17 décembre 2025 a été approuvé à l'unanimité par retour de Mail et diffusé sur le site et le journal Numérique.

Retour sur les points abordés en Bureau du Comité du 22 janvier 2026

Le Procès-verbal du Bureau a été remis à tous les membres en séance, et le Président détaille les divers points :

- Opération « Tablettes » FMI
- Séminaire « Présidents-es » de Clubs
- Réunion du 07 février 2026 à 9h30 : « CRPME & CDPME »
- Relance auprès du Procureur sur le projet : « *Visant à renforcer la lutte contre les incivilités, les violences et le repli communautaire au sein du sport départemental* »
- **Divers**
 - * PSC1 pour les Services Civiques
 - * Club Avenir Sportif d'ORLY :
 - * Arbitrage : FAR (Filière Arbitre Régional)
 - * Courrier de Mme Lili FERREIRA

RUBRIQUE : Félicitations & Remerciements & Nécrologie

Prompt Rétablissement

Le Comité adresse ses plus sincères vœux de prompt rétablissement

- A **Jacques LEGUYADER** (Commissions Technique et Discipline)
- A **Martine PASDELOUP** (Commissions Départementale d'Appel et CDPME),
À la suite de leurs interventions chirurgicales respectives.
- A **Fernand PEREIRA** (Commission Féminine), hospitalisé.

En espérant les revoir tous très prochainement parmi nous.

COMMISSIONS

Nouvelles candidatures :

Mme AFKIR Sofia : Commission Féminines

M. BARATTERO Alexis : Commission « Football à Effectif Réduit »

M. BECK CHAPERON Nils : Commission « Football Adapté »

Le Comité valide à l'unanimité les trois candidatures.

Par ailleurs, le Secrétaire Général, Bruno FOLTIER doit voir pour les candidatures ci-après et fera un retour pour le prochain Comité de Direction :

- **M. Dylan BINZ** : Organisation des Compétitions (*Va être reçu prochainement*)
- **M. Samuel GBODIA** : Délégué (*Candidature en attente, va être reçu par le Président des Délégués*)
- **Mme AFKIR Sofia** : Commission Technique (*Doit être reçu par le Président de la Commission Technique*)
- **M. SOUMANO Habib** : Commissions à définir (*Va être contacté par le Secrétaire Général*)
- **M. KIPRE Florent** : Commission « Discipline » (*Va être contacté par le Secrétaire Général*)

FINANCES

La situation de suivi du budget prévisionnel est consultable sur le Drive.

A ce jour, quelques réajustements budgétaires ont été effectués par rapport au prévisionnel comme indiqué sur le tableau de suivi.

Le Trésorier, M. Jean-Pierre LACHASSAGNE, souligne que nous allons être amené à déplacer de la trésorerie pour les 2 ou 3 mois à venir.

Il rappelle que la trésorerie a connu une baisse ponctuelle due notamment à :

* *Le règlement de l'intégralité de la situation des travaux de la verrière.*

* *L'avance des frais liés à l'organisation du Tournoi International U16.*

* *L'achat de nouveaux ordinateurs (PC).*

* *Le décalage dans la réception de certaines subventions attendues.*

Rappel méthodologie : *Le budget prévisionnel du District a été établi en juillet 25, en tenant compte de toutes les informations disponibles et des réalisations au 30 juin 25. Des ajustements peuvent être apportés tout au long de la saison si de nouvelles informations financières sont disponibles. La situation financière du District est suivie de près, avec une transparence sur le budget et une capacité d'adaptation en cas de besoin.*

Relevé « Compte Clubs » N° 26 :

La date limite de règlement était fixée au 30 janvier 2026 :

Représentant un total de : 87 968 €

A ce jour reste dû : **6 527 €**, représentant Clubs : **23 Clubs**

Le Comité fixe une dernière date limite au jeudi 05 Mars 2026, faute de règlement à cette date il sera fait application du règlement, match perdu par pénalité (-1 pt) à l'équipe hiérarchiquement la plus élevée au niveau District jusqu'à régularisation à compter du week-end du 07 et 08 mars 2026.

Pour action : *Informez les clubs de la dernière date limite de règlement avant sanction*

Intervention du Président :

Concernant une sollicitation du Viking Club pour la location de salles au District.

Le Président a précisé que les clauses de la convention actuelle ne permettent pas une validation immédiate.

Une rencontre est prévue avec le club pour explorer de nouvelles pistes de collaboration plus adaptées si accord des deux parties.

Diverses demandes de prise en charge :

- **M. Gaëtan DELPIERRE : Formation Football** (*Se perfectionner pour les Sélections & Détections en apprenant à analyser, anticiper, etc...*)

Coût : 400 € (*Non pris en charge par le compte personnel de formation : CPF*)

La formation se déroule à distance, en dehors des heures de travail.

Le Comité valide à l'unanimité la prise en charge de cette formation.

➤ **Besoins en matériel « Technique »**

- **Ballon Taille 4** : Quantité 30 à 17€ l'unité
- **Plaquettes pour la CT** : Quantité 15 à 17€ l'unité
- **Sifflets Fox pour membres de la Technique** : Quantité 5 à 8€ l'unité
- **Abonnement VEO à renouveler pour la Technique**

Validation en attente, le Président doit voir l'équipe technique pour explication de ces besoins.

➤ **Girly Cup devis : Total TTC 3 392 € pour les trophées, coupes et bâches.**

Après échanges, des nouveaux devis vont être demandés (Retirer les petites coupes et remplacer par des médailles et les bâches voir avec le fournisseur de l'UNAF)

INTERVENTION DU MEDECIN

Le docteur Nasser ALBACHAR a abordé les points suivants :

1. Commission médicale

Plusieurs candidatures actuellement à l'étude :

- 2 médecins du sport
- 1 cardiologue
- 1 enseignant en activité physique adaptée
- 1 préparatrice physique/Ostéopathe
- 1 Infirmière
- 1 kinésithérapeute

Il indique qu'il a pour souhait de compléter cette équipe avec un-e diététicien(ne)-nutritionniste, un-e podologue du sport, et également d'autres professionnels parmi les professions déjà citées qui collaborent directement avec nos clubs.

2 - Retour sur le colloque médical de la ligue Paris IDF

Plusieurs dizaines d'éducateurs présents, actuellement en formation BEF ou BMF.

Divers sujets présentés : *Nutrition de l'enfant-Adolescent sportif, Urgences de terrain (Arrêt cardiaque, commotion cérébrale, expulsion/lésion dentaire), ainsi que le Foot-Santé présenté par moi-même.*

Idée soumise par Le Président du District d'une intervention durant le séminaire des présidents-es :

* Il réfléchit sur le sujet à aborder (discussion à venir)

CDA

Intervention de M. Fred GALLONGE, Président de la CDA :

Effectifs

- **203 arbitres désignables au 18/02/26**
- 8 licences en attente de validation (licence non saisie par leurs clubs)
- **15 candidats en attente de validation** (issus de la dernière FIA Football)

Point sur les formations

- *Formation Initiale d'Arbitrage (FIA) n°4 Football* – 17 candidats (dont 13 val-de-marnais)
- Formation Continue n°5 « Rapports et Commission de Discipline » en présentiel – 57 participants – 27/01/2026
- Formation Continue n°6 « Les Mains » en présentiel – 55 participants – 17/02/2026

Filière d'Arbitrage Régional (FAR)

- La Filière s'est rendue au District de Seine-et-Marne, le 14/02/2026 pour le 1^{er} des 3 stages organisés conjointement avec les Districts de Paris (75), de Seine-et-Marne (77) et du Val-de-Marne (94).

- Un stage « inter FAR » est organisé au CDFAS EAUBONNE du 21 au 22/02/2026 piloté par le District de Seine-Saint-Denis (93). La Filière sera présente avec les Filières des Districts de Paris (75), des Yvelines (78), des Hauts-de-Seine (92), de Seine-Saint-Denis (93) et du Val-d'Oise (95).

Proposition

- Dans le cadre de l'organisation d'un week-end : « L'arbitre au cœur du jeu » et du projet de Dotation des arbitres de l'ensemble des arbitres désignables, la Commission Départementale d'Arbitrage demande au Comité Directeur de participer au reste à financer.

Le Comité veut avoir des explications complémentaires sur cette demande avant de se positionner, puisque dépenses non prévues lors de la présentation du projet initial.

TECHNIQUE

Projets & Action à venir

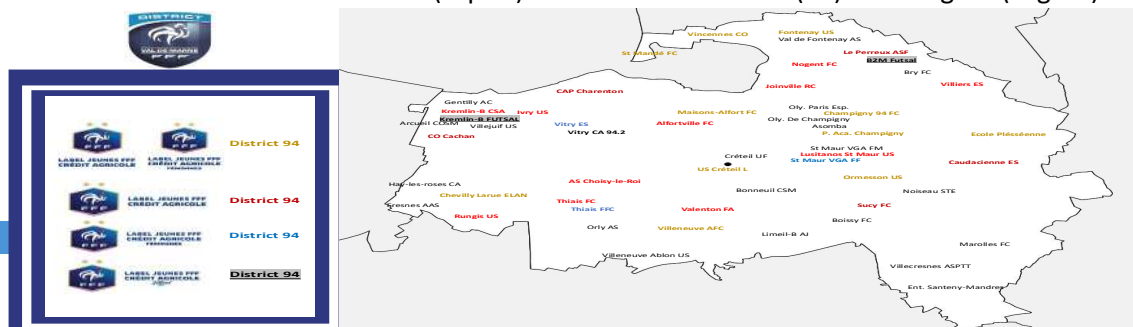
- Hosi'Foot : nouvelle campagne
 - 5 conventions ont été signées (l'Hay les roses la dernière).
 - Recherche de financement en cours
 - Projet à venir, mettre en contact les référents IME avec les responsables de clubs
 - Tournoi inter-IME au District, Mai-Juin.
- Poursuite du partenariat avec « Premier de Cordée »,
 - Un contact va être établi entre les IME et responsable de club. Objectif que les clubs prennent en charge des enfants et adolescents en situation de handicap

Foot Loisirs

- Nouveaux Critériums U14-U16
 - U14 : 8 clubs participant : CO Vincennes – VSA Saint Maur – ASF Le Perreux – AS Choisy le Roi – FC Caudacienne – AAS Fresnes – Champigny Fc – Sucy FC (Désistements : US Lusitanos – USJTO)
 - U16 : 5 clubs (6 équipes) participant : CO Vincennes – VSA Saint Maur (2 équipes) – Sain Mandé FC – Nogent FC – Joinville RC (désistement : USJTO)
- Futnet : Phase départementale le 13/02/2026 à Créteil. 2 clubs ont participé (Showtime futnet et Olympique de Champigny), compétitions à 4 équipes. Vainqueur Showtime Futnet A.
- Foot en Marchant :
 - Prochaine date programmée le 19 mars à l'USVA

Foot d'Animation

- Labels :
 - Reste 5 à remettre cette saison :
 - 2024-27 : FA Valenton (Espoir)
 - 2025-28 : CSA Kremlin bicêtre (Espoir) – US Créteil Lusitanos (Or) – FC Nogent (Argent) – US Rungis



- - Formation des enseignants (10 présents) faite en partenariat avec l'Education Nationale et l'USEP.
 - 15 classes inscrites à l'opération
 - Livraison des malles pédagogiques cette semaine.
 - Début des séances après les vacances de février.

- **Critérium U14 – FMI**
 - Transformer le critérium en championnat
 - Play off avec tous les clubs (plusieurs sites et niveaux)
 - Proposer aux clubs de football de participer dès début 2026
- **Criteriums U10-U12**
 - Mise en place de la FMI
 - Play off avec tous les clubs (plusieurs sites et niveaux)
 - Proposer aux clubs libres de participer en 2026-27
- **Coupe U13**
 - Pour la première fois, ce sont les clubs de Futsal qui accueillent tous les plateaux.
 - 29 équipes engagées
 - Tour 1 : le 22 février et 1er mars
- **Féminines**
 - Mise en place d'un Fillofutsal U6-U9 le 21 décembre au CDBM
 - 2 clubs présents : B2M – VGA –
 - Prochain fillofutsal : 15 mars à B2M
 - Proposer aux U6-U9 Futsal de participer aux plateaux football

CONCOURS JEUNES FUTSALEUR

- Date Butoir des retours clubs, le 10 janvier 2026 : seul B2M a réalisé les tests
- Tour Départemental effectué à la SMAJ (avec 2 de leurs éducateurs) le 1^{er} février.

COMMISSION FUTSAL JEUNES

- Mettre des référents pour le suivi
- Présence le lundi soir au District
Franck, Marco, Sikou, Jennifer (4 clubs) se proposent

Détections & Sélections

- **Détections :**
 - U13G / U14G / U16G : processus en cours
 - U13F : processus en cours
 - U15 Futsal : centre de perfectionnement : date à définir (pb de Staff et gymnase).
 - U17 Futsal : centre de perfectionnement : 5 dates programmées (entraînement + matchs).

Formation de cadres

- Evolutions du Deust : 16 admis au premier semestre / Renouvellement la saison prochaine (Pré-inscription possible) / Mise en situation des stagiaires le 28 avril / Proposition pour mettre en place la thématique suivante : Connaissance du cadre juridique du football (14h de formation)

	Début formation			Fin de la formation
Départ	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant J1	Bloc 1 (1er jour en présence)	Bloc 2 (2ème jour en présence)	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
CERTIF CFI	Du 29/09/2025 au 05/10/2025	X	X	X
DEUST CFI U6/U9	Du 22/09/2025 au 29/09/2025	30/09/2025	14/10/2025	Du 15/10/2025 au 22/10/2025
CFI U10/U13	Du 24/09/2025 au 01/10/2025	02/10/2025	16/10/2025	Du 17/10/2025 au 24/10/2025
CFI SENIORS	Du 01/10/2025 au 08/10/2025	09/10/2025	13/11/2025	Du 14/11/2025 au 21/11/2025
CFI GDB		23/10/2025	24/10/2025	
CERTIF CFI	Du 03/11/2025 au 09/11/2025	X	X	X
DEUST CFI U10/U13	Du 26/10/2025 au 03/11/2025	04/11/2025	18/11/2025	Du 19/11/2025 au 26/11/2025
CFI U14/U19	Du 30/10/2025 au 05/11/2025	06/11/2025	20/11/2025	Du 21/11/2025 au 28/11/2025
CFI U6/U9	Du 18/11/2025 au 24/11/2025	25/11/2025	11/12/2025	Du 12/12/2025 au 19/12/2025
CERTIF CFI	Du 08/12/2025 au 14/12/2025	X	X	X
CERTIF CFI	Du 12/01/2026 au 18/01/2026			
CERTIF CFI	Du 09/02/2026 au 15/02/2026	X	X	X
CFI U10/U13	Du 29/01/2026 au 04/02/2026	05/02/2026	19/02/2026	Du 20/02/2026 au 27/02/2026
CFI U14/U19	Du 03/02/2026 au 09/02/2026	10/02/2026	10/03/2026	Du 11/03/2026 au 18/03/2026
CFI U6/U9 (a Delay)	Du 17/02/2026 au 23/02/2026	24/02/2026	21/04/2026	Du 22/04/2026 au 29/04/2026
CFI GDB	X	26/02/2026	27/02/2026	X
CFI FUTSAL	Du 23/02/2026 au 26/02/2026	27/02/2026	06/03/2026	Du 07/03/2026 au 13/03/2026
CERTIF CFI	Du 09/03/2026 au 15/03/2026	X	X	X
DEUST AF ETHIQUE ET INTEGRITE	X	24/02/2026	26/02/2026	X
CFI SENIORS	Du 10/03/2026 au 16/03/2026	17/03/2026	02/04/2026	Du 03/04/2026 au 10/04/2026
CFI U10/U13	Du 17/03/2026 au 23/03/2026	24/03/2026	09/04/2026	Du 10/04/2026 au 17/04/2026
CFI U14/U19	Du 24/03/2026 au 30/03/2026	31/03/2026	14/04/2026	Du 15/04/2026 au 22/04/2026
CERTIF CFI	Du 13/04/2026 au 19/04/2026	X	X	X
DEUST AF ARBITRAGE	X	21/04/2026	23/04/2026	X
DEUST CERTIF MSP	X	28/04/2026	X	X
AF Pratique féminine	X	03/05/2026	X	X
CERTIF CFI	Du 11/05/2026 au 17/05/2026	X	X	X
JC OF JEUNES	X	12/05/2026	X	X
DEUST CFI U14/U19	Du 13/05/2026 au 20/05/2026	21/05/2026	16/06/2026	Du 17/06/2026 au 23/06/2026
JC OF SENIORS	X	19/05/2026	X	X
CERTIF CFI	Du 08/06/2026 au 14/06/2026	X	X	X
CERTIF CFI	Du 06/07/2026 au 12/07/2026	X	X	X

Féminines

GIRLY CUP : Tournoi scolaire 100% féminin MERCREDI 20 MAI 2026

TOUTES FOOT

- ENGAGEMENT DES CLUBS
- Mettre en place un suivi des actions des clubs et les accompagner dans leur projet

	CLUBS ENGAGES
1	BOISSY FC
2	BRY FC
3	CA HAY LES ROSES 94 FUTSAL
4	CHEVILLY LA RUE ELAN
5	CHOISY LKE ROI AS
6	HAY LES ROSES CA
7	JOINVILLE RC
8	LIMEIL BREVANNES AJ
9	MAISONS ALFORT FC
10	NOGENT FC
11	ST MANDE FC
12	SUCY FC
13	FOOTBALL AMERICAIN IVRY
14	COMITE DE VINCENNES
15	VITRY ES

Déploiement des actions : jusqu'au 5 mai 2026 pour les clubs

- ENGAGEMENT DU DISTRICT

Possibilité de faire le projet en 2 ans pour qu'il soit plus qualitatif

Le Président souhaite avoir un point plus précis des actions et du rôle du District sur ce projet « Toutes Foot ». Il verra directement avec Inès.

Objectifs du projet :

- Féminiser la pratique du football.
- Encourager l'accès des femmes aux responsabilités.

- Créer un parcours progressif, inspirant et structurant.
- Développer un réseau féminin au sein du District.

Plan d'actions – Parcours en 3 étapes

1. Conférence de personnes inspirantes
2. Projection d'un film– débat (2 mois après)
3. Réunion de suivi au District

Déploiement des actions : jusqu'au 31 mai 2026 pour les instances

Cérémonie nationale : 4 et 5 juillet 2026

EVENEMENTS

- Finale départementale **Festival U13F** le 29 mars 2026
1^{er} tour le 15 mars 2026
- Finale départementale **Challenge U11F** le 30 mai 2026
1^{er} tour 12 avril 2026
- Finale **Futsal U11F/U13F** le 03 juin 2026
22 février 2026 : U11F 11 équipes engagées
8 mars 2026 : U13F 14 équipes engagées

- **Foot à 5 en EDF** : Formulaire d'inscriptions aux plateaux envoyés aux clubs
- **Fillofustal** : U6F à U9F le dimanche 15 mars 2026
- **AF Pratique Féminines** : 03 mai 2026

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT U13 et/ou U14 : A définir catégorie

Le Président demande que ce centre soit mis en place pour la 2^{ème} partie de saison et va se rapprocher d'Inès pour définir la catégorie exacte et les modalités de fonctionnement.

POINT SUR LES LICENCIES

Saison 2021 & 2022	Saison 2022 & 2023	Saison 2023 & 2024	Saison 2024 & 2025	Saison 2025 & 2026
32 922	33 435	36 615	35 177	Saison en cours
<i>Au : 17/02/22</i>	<i>Au : 17/02/23</i>	<i>Au : 17/02/24</i>	<i>Au : 17/02/25</i>	<i>Au : 17/02/26</i>
33 240	32 640	35 934	34 757	34 065 (*)
				(*) Nouvelles 10 471 (30,74 %) Renouvellements 19 618 (57,58 %) Mutations 3 976 (11,68%)

On note sur la saison en cours une baisse d'enregistrement à même date saison antérieure de : - 692 licences

Un large débat sur la perte des licences, notamment en Féminines, plusieurs points ont été évoqués :

- L'inadaptation des créneaux horaires, notamment les matchs le dimanche matin, constitue un frein majeur pour les familles et l'équilibre de vie des pratiquantes.
- L'encadrement des jeunes filles reste majoritairement masculin, ce qui peut limiter l'identification des joueuses qui sont là juste « pour jouer » alors que les éducateurs sont là pour l'enjeu sportif et freiner leur l'envie de poursuivre.
- Un constat : beaucoup de perte dans la catégorie U11F,
- Arrêt de l'aide « Pass Sport » : impact pour les familles fragilisés rendant souvent le renouvellement de licences plus incertain

Des pistes à explorer :

- Créer des championnats « Loisir », sans compétition à 8 de U15 à Seniors
- Former plus de femmes « Educatrices »
- Proposer des Tournois et des Manifestations ponctuelles spécifiquement « FEMININES »

Pour action :

✚ Adresser un « google form » aux clubs « Seniors F » et « U18 F », sondage sur les modalités de ces compétitions Foot à 11 (Format classique), Foot à 8 (moins de contraintes d'effectif)

RETOUR SUR LA REUNION DES « REFERENTS SECURITE DES CLUBS »



Le samedi 7 février 2026, le District du Val-de-Marne a réuni les représentants de **36 clubs, représentant 51 participants** pour renforcer la sécurité dans le football départemental.

Présentation du plan de la Ligue : Les référents sécurité ont découvert le nouveau dispositif de prévention mis en place au niveau régional.

Un accent particulier a été mis sur l'organisation des matchs sensibles et la prévention des incidents.

Cette réunion s'intègre dans le programme global du District pour améliorer le comportement sur et autour des terrains et s'est déroulée dans un bon climat avec beaucoup d'échanges.

Pour action :

✚ Adresser aux clubs les documents présentés lors de la réunion

SERVICES CIVIQUES – POINT

Actuellement, **il y a 91 services civiques, dont 7 qui ont commencé en novembre et un en janvier.**

À ce jour, trois contrats ont été rompu :

- 1 contrat de VAL DE FONTENAY AS pour abandon de poste. Il a été remplacé à partir du mois de novembre.
- 1 contrat de ST MAUR LUSITANOS car va être recruté au club.
- 1 contrat de VILLENEUVE ABLON US et le volontaire a été remplacé.
- 1 contrat de VILLEJUIF US car abandon de poste et ne donne plus de nouvelles.

Les volontaires ont tous été présents aux formations civiques et citoyennes encadrées par Pascale Choquet à qui le Comité adresse ses sincères remerciements.

Toutes les fiches « projet du 1^{er} trimestre » ont été réceptionnées au District et transmises au Service de l'Etat.

La prochaine « Fiche projet » sera à transmettre pour avril 2026.

Il est suggéré que les membres du Comité ayant suivi la formation « Tuteurs » puissent être en appui de la vérification de ces fiches.

En cours ou à venir 2025-2026 :

- La formation tuteurs d'une demi-journée est à organiser avec la Ligue de l'Enseignement 94, en lien avec la SDJES 94. Nous n'avons pas encore la date.
- Les formations PSC sont en cours et assurées au siège du district. Il y en aura 8 sur 7 jours différents, du 6 au 26 février 2026.

Une formation de rattrapage est programmée pour les volontaires n'ayant pas pu être présents.

RETOUR Pôle « Prévention & Sécurisation »

Plusieurs actions ont été faites :

- Courrier au Procureur de la République pour la signature d'une convention visant à un partenariat

- Mise en ligne des fiches types des rôles des acteurs du terrains
- Réunions régulières mises en place avec le Groupe de travail qui ont pour objectif de cibler les matchs sensibles et de définir avec la CDPME la suite à donner selon les risques
- Réunion des référents sécurité au District – Intervention de la LPIFF

SEMINAIRES PRESIDENTS-ES

Le Président informe qu'au cours du Collège des Présidents-es du 03 Mars 2026, sera finalisé avec les représentants des clubs présents les 2 ou 3 points à rajouter à l'ordre du jour du Séminaire, sachant que deux interventions sont d'ores et déjà confirmées :

- **Maître Lionel PARIENTE** : Intervention juridique (30 à 45 min)
- **Docteur Nasser ALBACHAR** : Sujet à confirmer (30 à 45 min).

Date à définir.

COLLEGE DES PRESIDENTS-ES DU 03 MARS 2026

La prochaine réunion du **Collège des Présidents** de clubs du District du Val-de-Marne de Football [aura lieu le mardi 3 mars 2026 à 19h00](#), au siège du District.

Ordre du jour :

- Football d'Animation (licences / respect des règlements / U13)
- Les nouvelles pratiques
- Séminaire des Présidents
- Projet Clubs (FFF)
- Questions diverses

Ce collège sera force de proposition pour les points à mettre à l'ordre du jour du Séminaire des Présidents-es

FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE

Week-End : 13 et 14 juin 2026.

Accord pour le prêt des installations de la Ville de Bonneuil sur Marne.

Le Comité valide ce site et les dates.

Pour les Finales FUTSAL : Recherche de Gymnases pouvant accueillir l'intégralité des matches ou 2 gymnases pour dissocier les jeunes et les Seniors

Proposition prévisionnelle de programmation des Finales à revoir :

DOSSIER CLUB AVENIR SPORTIF ORLY « SENIORS »

Le Comité a pris connaissance de la décision de la Commission de Discipline du 10 Février 2026 et note que le club de l'AVENIR SPORTIF D'ORLY doit communiquer au plus **tard pour le 10 mars 2026** un terrain de repli (*) pour chacune des rencontres à domicile.

Seniors D3.B : Avenir Sportif d'Orly – Dispositifs jusqu'à la fin de saison :

1- Rencontres à domicile sur 3 « terrain de repli », toutes classées sensibles :

Remises à Date Ulérieure (à fixer par la Commission d'Organisation des Championnats) :

- Avenir Sportif d'Orly / Ivry US (du 25/01/26)
- Avenir Sportif d'Orly / Marolles FC (du 08/02/26)

Rencontres à jouer jusqu'à la fin de saison :

Le 15/03/26 : Avenir Sportif Orly / Cachan CO

Le 29/03/26 : Avenir Sportif Orly / Portugais de Champigny

Le 12/04/26 : Avenir Sportif Orly / Limeil Brévannes AJ 2

Commission « CDPME », réunion téléphonique du 12 février 2025, dispositif défini pour toutes les rencontres Seniors D3 d'Avenir Sportif d'Orly à Domicile :

La Commission convoquera dès que le club aura transmis les informations demandées

(*) Article 40.7 des RSG du District

Dans le cas où un club est astreint à jouer sur un terrain de repli, dûment classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée, suite à une sanction sportive ou disciplinaire, ce terrain de repli doit être situé hors de la ville du club sanctionné et doit être proposé à la Commission d'Organisation des Compétitions compétente pour accord.

2- Rencontres à l'extérieur, toutes classées sensibles :

Remises à Date Ulérieure (à fixer par la Commission d'Organisation des Championnats) :

- Limeil Brévannes AJ 2 / Avenir Sportif d'Orly 1 (du 14 /12/25)
- Bann'Zanmi / Avenir Sportif d'Orly (du 01/02/26)

Rencontres à jouer jusqu'à la fin de saison :

Le 15/02/26 : Ormesson US 2 / Avenir Sportif d'Orly

Le 22/03/26 : Val de Fontenay AS / Avenir Sportif d'Orly

Le 19/04/26 : AC Créteil 2 / Avenir Sportif d'Orly

Le 17/05/26 : Boissy FC 2 / Avenir Sportif d'Orly

Commission « CDPME », réunion téléphonique du 12 février 2025, dispositif défini pour toutes les rencontres Seniors D3 d'Avenir Sportif d'Orly à l'Extérieur :

*** 3 Arbitres officiels,**

L'Arbitre central est à la charge du club recevant (selon dispositions),

Les 2 assistants et le ou les Délégués sont à la charge D'ORLY AS et présence police,

sauf pour la rencontre :

Val de Fontenay AS / Avenir Sportif d'Orly du 22/03/26 - convocation en CDPME

POINT « RSO »

Intervention de Henri BAQUE :

- Fiches diffusées sur le site internet + envoi sur toutes les boîtes mails officiels

RSO

-Délégué Officiel du District
-Fiche Arbitre Central bénévole et Arbitre Assistant bénévole
-Fiche Capitaine
-Fiche Délégué du Match en Club
-Fiche Educateur
-Fiche Président de Club
-Fiche Référent Sécurité du Club

- **Panneaux de sensibilisation affichés dans District à plusieurs endroits**

le



- Tournoi International U16 et Finales des Coupes du Val de Marne à Valoriser
- Utiliser l'IA dans certains domaines

DOSSIER LPIFF « APPEL A PROJETS »

Le Président revient sur les appels à projet de la LPIFF

- 📌 Développement du Football d'Animation
- 📌 Solidarité Clubs
- 📌 Label départemental Club citoyen
- 📌 Recrutement et Fidélisation des Arbitres et Délégués Officiels

DIVERS

Championnat U15 (D1- 12 équipes et D2 – 12 Equipes)

À la suite de la création d'une D2 cette saison, le Comité valide avec effet immédiat qu'à l'issue de la saison 2025 & 2026 :

- **2 Descentes de D1 en D2**
- **2 Montées de D2 en D1**

Courrier du club de MOLDAVIE FC : Demande de dérogation par rapport aux Obligations

Le Comité ne peut pas déroger à ce point de règlement.

TOUR DE TABLE

Mme Patricia GUILIANI :

- 📌 Informe qu'elle est un peu moins présente en ce moment, étant inscrite sur une liste électorale et s'en excuse

M. Fred GALLONDE :

- 📌 Clubs qui ne transmettent pas les FMI (aucune information)

Propose qu'il soit inséré aux règlements dès la saison prochaine : « l'obligation pour les clubs de prendre **une photo** de la FMI au début de la rencontre et **une photo** à la fin de la rencontre sous peine de match perdu par pénalité. »

M. Jean Jacques FOPPIANI :

- ✚ A la suite de la réunion des Référents Sécurité, préconise les mesures suivantes auprès de la Ligue :
 - ✓ Rendre obligatoire, au sein de chaque club l'affichage des coordonnées téléphoniques des Référents Sécurité, cette mesure visant à garantir une réactivité immédiate en cas d'incident.
 - ✓ Développer et mettre en œuvre un outil (type interface Extranet) facilitant de manière rapide, sécurisée et organisée de transmettre des informations de terrain vers les instances.

M. Jean Pierre MAGGI :

- ✚ Sur les feuilles de matchs présentes sur « Foot club », il est parfois indiqué en lieu et place du nom et prénom « Anonyme », par suite d'un choix personnel proposé aux joueurs et Arbitres des clubs en cochant uniquement une case stipulant leur refus de faire figurer les informations les concernant.

La précision suivante est apportée à M. MAGGI, sur la base de données du District toutes les informations figurent. Un mail va être adressé à la FFF demandant des précisions.

**PROCHAIN COMITE DE DIRECTION
LE 25 MARS 2026**

Le Président du District,
M. Denis TURCK

Le Secrétaire Général,
M. Bruno FOLTIER

CONSEIL DES SAGES



Réunion du lundi 9 mars 2025

Présidente : Mme POLICON Marie-Thérèse

Membres : MM. MAGGI Jean-Pierre, THOMAS Michel, COUFFIN Michel, ROCHETTE Bernard

Match = N°55450137 – VITRY ES / ORMESSON US U13F du 08/02/26

Reprise du dossier.

Audition de :

US ORMESSON

-Mme VALENTIN Sandrine

-M. MENDES Dominique

-M. TALLEUX Pascal

ES VITRY

-M. AUBRY CARINI Aurélien

Le Conseil :

-Rappelle aux représentants des deux clubs qu'il est important de s'assurer que ces rencontres s'adressant à de très jeunes filles se déroulent dans de bonnes conditions et que l'attitude de certains parents doit être modérée et canalisée. L'encadrement doit être suffisant.

-Rappelle que ces encadrants doivent être majeurs et au nombre minimum de trois et que les éducateurs doivent se respecter et respecter les joueurs adverses.

Match = AC CRETEIL / ASOMBA AS Crit. U11-5 du 07/02/26

Reprise du dossier.

Audition de :

ASOMBA

-Mme FAUTRA Aline

AC CRETEIL

-M. GHERAM, coach

M. GHERAM explique les raisons de son agacement à la Commission l'ayant entraîné à un geste excessif envers un des enfants

Le Conseil :

- Ne peut accepter une-t-elle attitude de la part du responsable d'enfants de 10 ans qui pour la plupart pratique le football pour le plaisir de jeu et d'être avec leurs « copains ». Aucune excuse n'étant acceptable,

-Transmet le dossier à la Commission de Discipline du District pour suite à donner.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION /MEDIATION/EDUCATION



Procès-verbal N°9
Réunion restreinte

MATCHS CLASSES SENSIBLES

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

La commission rappelle aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du district du Val de Marne de Football :

Les convocations pour l'organisation des matchs sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs convoqués :

1ère convocation : Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission

2nde convocation : Match perdu à l'équipe concernée en cas de non-présentation devant la Commission

DOSSIER(S) D'ORGANISATION DES MATCHS SENSIBLES

N° 53476455 – CHEVILLY LARUE EL / VINCENNES CO U15 D1 du 14/03/26

La commission prend connaissance de la demande initiée par le club de VINCENNES CO.

Il est convenu que cette rencontre se déroulera comme suit :

1 arbitre (principal) à la charge du club de CHEVILLY EL

2 arbitres (assistants) + 1 délégué = à la charge de VINCENNES CO

-Match classé sensible

N° 54226773 – AS ORLY / CACHAN CO Seniors D3.B du 15/03/26

Reprise du dossier (**Terrain suspendu**)

La Commission donne son accord afin que la rencontre se joue chez l'adversaire.

Il est convenu que cette rencontre se déroulera comme suit :

1 arbitre (principal) +2 arbitres (assistants) + 1 délégué + 1 délégué CDPME = à la charge de d'ORLY AS

-Match classé sensible

La Commission reste en attente de terrain pour les Matches à jouer (à domicile), suivants :

54226797 –AVS ORLY / CHAMPIGNY PORTUGAIS du 29/03/2026

54226785 –AVS ORLY / LIMEIL BREVANNES AJ 2 du 12/04/2026

54226749 –AVS ORLY / US IVRY FOOTBALL 3 DU

54226761 –AVS ORLY / MAROLLES FC DU

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain

Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation

MCOMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 10 Mars 2026

Présents : MME POLICON, NYEMBMAL, MM. BOUSSARD, BRUNET, ARNAUD

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : **Amende 100.00 euros**

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

-  **D1**
 - SENIORS :
Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.
 - JEUNES FOOTBALL A 11 :
3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.
Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :
 - De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
 - FOOT A EFFECTIF REDUIT :
 - 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
 - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.
-  **D2**
 - SENIORS :
 - 2 équipes
 - JEUNES :
 - 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
 - Ou bien une équipe U20
 - Ou une équipe féminine U15F à 11.
 - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
 - Foot à effectif réduit :
 - 2 équipes (de U8 à U13)
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
 - Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

- SENIORS :
 - 1 équipe
 - Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS :
 - 1 équipe
 - Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.
Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

- 📢 Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.
- 📢 Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.
- 📢 Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.
Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

- 📢 Pour la 1^{ère} saison d'infraction :
 - Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;
- 📢 Pour la 2^{ème} année d'infraction et au-delà :
L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante ; l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).
 - Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulée avec une éventuelle rétrogradation sportive.
- 📢 Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1^{ère} saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

Vérification des obligations

Séniors D1 : tous les clubs en règle

Séniors D2.A - FC MOLDAVIE

-Obligation de 3 équipes de jeunes U14 – U15 – U16 – U18, club en entente avec FC CHENNEVIERES mais obligation d'avoir 5 licenciés

dans chaque catégorie d'âge. : FC MOLDAVIE n'a aucun licencié dans ces catégories d'âge.

-Obligation de 2 équipes de football à effectif réduit – Pas d'équipe.

Le club FC MOLDAVIE sera sanctionné en fin de saison de 4 points en moins par équipe manquante soit un total de 20 points.

Séniors D2.B – Tous les clubs en règle

Séniors D3.A – ZENAGA : pas d'obligations

CAUDACIENNE : en règle

PHARE ZARZISSIEN : pas d'obligation

FC ST MANDE : en règle

Séniors D3.B – BANZAMNI : pas d'obligations

MAROLLES FC : pas d'obligations

VAL DE FONTENAY, PORTUGAIS CHAMPIGNY et ORLY AVS : en règle

TERRAINS SUSPENDUS

Matches à jouer (à domicile)

AVS ORLY doit communiquer pour le 10/03/2026, un terrain de repli pour les rencontres en retard (classés sensibles)

54226773 –AVS ORLY / CACHAN CO ASC 2 du 15/03/2026

54226797 –AVS ORLY / CHAMPIGNY PORTUGAIS du 29/03/2026

54226785 –AVS ORLY / LIMEIL BREVANNES AJ 2 du 12/04/2026

Et les rencontres restant à fixer

54226749 –AVS ORLY / US IVRY FOOTBALL 3 du 25/01/2026

54226761 –AVS ORLY / MAROLLES FC du 08/02/2026

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain + accord du club adverse + accord de la CDPME

FERMETURE DES TERRAINS PARCS INTERDEPARTEMENTAUX

Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées :

- Le 06 Avril 2026
- Les 1 - 8 et 14 mai 2026

MATCHS NON-JOUES DES 22 & 23 NOVEMBRE 2025

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

DEROGATIONS ANNUELLES

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

SENIORS

RAPPEL

551086 – AVENIR SPORTIF ORLY Séniors D3.B

Dossier en retour de la Commission de Discipline du 10/02/26

Matches à jouer (à l'extérieur)

54226753 – BANN'ZANMI / AVS ORLY remis au 26/04/2026

54226773 – AVENIR SPORTIF ORLY 1 / CACHAN CO ASC 2 Séniors D3.B du 15/03/26

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 10/03/26. Changement de terrain.

Accord de la commission, le match se jouera le 15/03/2026 au stade Léo Lagrange à CACHAN.

Il est convenu que cette rencontre se déroulera comme suit :

1 arbitre (principal) + 2 arbitres (assistants) + 1 délégué + 1 délégué CDPME = à la charge de d'ORLY AS

-Match classé sensible

COUPE SENIORS

CALENDRIER

¼ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------

COUPE SENIORS AMITIE

CALENDRIER

¼ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

¼ FINALE : 02 MAI 2026	½ FINALE : 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------

Match remis =

55525485 - APSAP VILLE DE PARIS 2 / APSAP EMILE ROUX du 07/03/26

55525487 - US ORMESSON / APSAP VILLE DE PARIS 1 du 07/03/26

APSAP VILLE DE PARIS ayant des rencontres en Ligue, ces deux rencontres sont remises au 4 avril 2026.

Les clubs ont la possibilité de jouer en semaine après accord.

55525486 – WAYWOUYWEAR FC / NEW TEAM VINCENNES coupe Entreprise du 07/03/26

Courriel de Waywouywear du 06/03/26.

La commission, enregistre le forfait avisé de WAYWOUYWEAR FC, NEW TEAM VINCENNES est qualifié pour la suite de la compétition.

55525489 – SCPO FOOTBALL / APSAP HENRI MONDOR coupe Entreprise du 07/03/26

Courriel de SCPO du 06/03/26.

La commission, enregistre le forfait avisé de SCPO FOOTBALL, APSAP HENRI MONDOR est qualifié pour la suite de la compétition.

CDM

INFO CLUB

Le calendrier de cette compétition est très resserré en raison du nombre élevé d'équipes, les matchs reportés de championnat seront éventuellement joués en semaine tout comme les rencontres de Coupe du Val de Marne.

Matches remis au 5 AVRIL :

54536136 - PORTUGAIS VILLENEUVE ST GEORGES / PORTUGAIS CHAMPIGNY du 04/01/26

54536137 - MENUIBLAN / VILLIERS ES du 04/01/26

54536139 - FC MOLDAVIE / FC COMORES CDM D1 du 04/01/2026

Courriel de FC Moldavie du 05/03/26.

La commission prend note.

54536257 – VINCENNOIS PORTUGAIS 5 / ST MAUR LUSITANOS 5 CDM D1 du 08/03/26

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 10/03/26. Demande de report et Changement d'horaire.

Accord de la commission, le match se jouera le 07/05/2026 à 20h.

COUPE CDM

CALENDRIER

¼ FINALE : 05 AVRIL 2026	½ FINALE : 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
------------------------------------	----------------------------------	-------------------------------

ANCIENS

53494963 – ORLY AC 41 / AC CRETEIL 42 Anciens D1 du 15/03/26

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 06/03/26. Demande de report.

Refus de la commission, pas de motif valable.

53496023 – VALENTON FOOT ACAD 41 / SUPREMES BELIERS 41 Anciens D1 du 08/03/26

Lecture de la feuille de match. Match arrêté suite au malaise de l'arbitre (*La Commission souhaite bon rétablissement à l'arbitre officiel*).

La commission dit match à rejouer et fixe la rencontre au 05/04/2026.

54850789 – OLYMP. CLUB IVRY 41 / VILLENEUVE ST G. POR 41 Anciens D3.B du 15/03/26

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 08/03/26. Demande de report.

Accord de la commission, le match se jouera le 29/03/2026.

54850654 MANDRES PERIGNY 42 / RC VILLENEUVE 31 Anciens D3.C du 08/03/26

Lecture de la feuille de match du 08/03/26.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de RC VILLENEUVE.

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

1/8 FINALE : 05 AVRIL 2026	¼ FINALE 3 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
--------------------------------------	-------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 05 AVRIL 2026 à 9h30 sur le terrain du 1^{er} nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

ANCIENS +45 ans

COUPE +45 ans

CALENDRIER

¼ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
---------------------------	---------------------------	------------------------

ANCIENS +55 ans

53497955 – CHEVILLY LARUE ELAN 41 / PARIS FC 42 Anciens +55 poule B du 10/05/26

Courriel de Chevilly du 08/03/26. Changement de date.

Accord de la commission, le match se jouera le 26/04/2026.

53497853 – LIMEIL BREVANNES AJ 31 / AMICAL CLUB 2000 31 Anciens +55 poule A du 15/03/26

Courriel de Limeil du 10/03/26. Changement d'horaire.

Accord de la commission, le match se jouera le 15/03/2026 à 11h au lieu de 9h.

53497614 - BRY FC / ARRIGHI AS +45 ans d 15/03/26

Courriel de BRY FC du 11/03/26. (Installations occupées)

La Commission reporte la rencontre à date ultérieure.

FEMININES

La commission rappelle aux clubs participants que l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Séniors F.

55047041 – CHAMPIGNY PORTUGAIS / VILLENEUVE AFC séniors Féminines du 14/03/26

Courriel de Champigny du 10/03/26. Changement d'horaire.

Accord de la commission, le match se jouera le 14/03/2026 à 18h au lieu de 17h.

U15 F.

55497354 – LIMEIL BREVANNES AJ / BOISSY FC U15 Féminines du 14/03/26

Courriel de Limeil du 10/03/26. Changement d'horaire.

Accord de la commission, le match se jouera le 14/03/2026 à 15h au lieu de 14h.

U11 F.

55446510 – VGA ST MAUR / VILLENEUVE AFC U11 Féminines du 15/03/26

Courriel et accord des 2 clubs du 09/03/26. Changement de date et d'horaire.

Accord de la commission, le match se jouera le 14/03/2026 à 10h au lieu de 10h30 au stade Paul Meyer à SUCY.

COUPE SENIORS FEMININE

Séniors

CALENDRIER

¼ FINALE 04 AVRIL 2026	½ FINALE 29 AVRIL 2026	FINALE A DETERMINER
---------------------------	---------------------------	------------------------

COUPE U18 FEMININE à 11

U18 (à 11) 20 équipes engagées

CALENDRIER

¼ FINALE 4 AVRIL 2026	½ FINALE 29 AVRIL 2026	FINALE A DETERMINER
--------------------------	---------------------------	------------------------

COUPE FEMININE U15 à 8

U15 (à 8) 25 équipes engagées

CALENDRIER

¼ FINALE 4 AVRIL 2026	½ FINALE 29 AVRIL 2026	FINALE A DETERMINER
--------------------------	---------------------------	------------------------

55509418 – CO VINCENNES 1 / VGA ST MAUR 1 coupe U15 Féminines du 07/03/26

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le forfait de CO VINCENNES 1, VGA ST MAUR 1 est qualifié pour la suite de la compétition.

55509416 – ORMESSON US 1 / US IVRY FOOTBALL 1 coupe U15 Féminines du 07/03/26

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le forfait de US IVRY FOOTBALL 1, ORMESSON US 1 est qualifié pour la suite de la compétition.

55509414 – VITRY ES 1 / SUCY FC 1 coupe U15 Féminines du 07/03/26

Lecture de la feuille de match du 07/03/26.

La commission enregistre le forfait de SUCY FC 1, VITRY ES 1 est qualifié pour la suite de la compétition.

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

U20

COUPE U20

CALENDRIER

¼ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A Déterminer
---------------------------	-------------------------	------------------------

U18

55118153 – SFC CANAVEROIS 21 / MAISONS ALFORT FC 22 U18 D1 du 08/02/26

Courriel de Canaverois du 06/03/26. Terrain fermé.

La commission remet le match au 05/04/2026.

55118134 – CHARENTON CAP 22 / MAROLLES FC 21 U18 D3 du 25/01/26

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de CHARENTON CAP 22.

COUPE U18

CALENDRIER

¼ FINALE 03 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------	-------------------------	------------------------

55509456 – CHOISY LE ROI AS 21 / ENT. GENTILLY ARCUEIL 21 coupe VDM U18 du 08/03/26

Courriel de Gentilly du 06/03/26. Demande de report, 2 matchs même jour.

La commission remet le match au 18/03/2026 à 19h.

U16

53477662 – BONNEUIL CSM 21 / VITRY CA 21 U16 D2.B du 15/03/26

Courriel de Bonneuil du 09/03/26. Changement d'horaire.

Accord de la commission, le match se jouera le 15/03/2026 à 16h au lieu de 15h.

54227509 – SUCY FC 22 / BRY FC 21 U16 D3.B du 08/03/26

Lecture de la feuille de match du 08/03/26.

La commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de BRY FC 21.

COUPE U16 VDM

CALENDRIER

¼ FINALE	½ FINALE	FINALE
03 MAI 2026	31 MAI 2026	A DETERMINER

COUPE U16 AMITIE

CALENDRIER

¼ FINALE	½ FINALE	FINALE
03 MAI 2026	31 MAI 2026	A DETERMINER

55509526 – FONTENAY SS/BOIS US 22 / AVENIR SPORTIF ORLY 22 coupe U16 amitié du 07/03/26

Courriel de Orly du 04/03/26.

La commission enregistre le forfait avisé de AVENIR SPORTIF ORLY 22, FONTENAY SS/BOIS US 22 est qualifié pour la suite de la compétition.

U15

53476431 – ECOLE PLESSEENNE 1 / CHOISY LE ROI AS 1 U15 D1 du 07/03/26

Lecture de la feuille de match du 07/03/26.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de CHOISY LE ROI AS 1.

54808667 – VILLIERS ES / CACHA CO U15 D1 du 14/03/26

Courriel de Cachan CO du 10/03/26.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de CACHAN CO.

COUPE U15

CALENDRIER

¼ FINALE	½ FINALE	FINALE
02 MAI 2026	30 MAI 2026	A DETERMINER

U14

Calendrier U14 2ème phase

L'établissement de ce calendrier a été rendu difficile par les différences du nombre d'équipes des différents niveaux (14-12-10-8), certaines alternances n'ont pu être intégralement respectées. Aussi la Commission invite les clubs rencontrant des difficultés à demander :

- *Une inversion des rencontres (avec accord de l'adversaire)*
- *Un changement de date accepté sans accord de l'adversaire*
- *Un changement d'horaire accepté sans accord de l'adversaire.*

55442306 - HAY LES ROSES CA 22 / LIMEIL BREVANNES AJ 22 U14 D4.B du 14/03/2026

Courriel de Hay les Roses du 09/03/26. Changement d'horaire et de terrain.

Accord de la commission, le match se jouera le 14/03/2026 à 15h30 au lieu de 16h au stade Evelyne Gérard à l'HAY LES ROSES. Prévenir vos adversaires.

55442307 – BRY FC 22 / VAL DE FONTENAY AS 22 U14 D4.D du 14/03/2026

Courriel de Villeneuve du 10/03/26. Changement d'horaire.

Accord de la commission, le match se jouera le 14/03/2026 à 15h15 au lieu de 16h. Prévenir vos adversaires.

55442441 – CHEVILLY LARUE ELAN 22 / BOISSY FC 22 U14 D4.B du 07/02/2026

Match non joué en raison d'un problème de minibus.

En l'absence des justificatifs demandés (dépanneur, réparations), la commission donne match perdu par forfait à BOISSY FC 22. 1^{er} forfait non avisé de BOISSY FC 22.

COUPE U14 VDM

CALENDRIER

¼ FINALE 02 MAI 2026	½ FINALE 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

COUPE U14 AMITIE

CALENDRIER

¼ FINALE 02 MAI 2026	½ FINALE 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS



Réunion du lundi 09/03/2026

Président : M. MAGGI

Présents : Mme POLICON

MM. LEFEBVRE – FOPPIANI – GUERCHOUN

RAPPEL

Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre.

Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

Concernant les EVOCATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

Les décisions des Commissions disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JEUNES

Coupe Amitié U14 - MATCH 55348487 – VITRY CA 22 / ORMESSON U.S. 23 du 28/02/2026

Hors la présence de M. FOPPIANI

Reprise du dossier,

Réserve confirmée du club de **VITRY C.A. 22** en date du 03/03/2026 sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club **d'ORMESSON U.S. 23**, susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure du club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain et aux deux dernières rencontres de championnat avec une des équipes supérieures du club.

La commission dit la réserve recevable et fondée.

En effet, les joueurs **HERRY PESSON Hugo**, **AZOUZ Zinedine** et **DIMULOVIC Marco** du club de **ORMESSON U.S. 23** ont participé à la rencontre du 14/02/2026 opposant CRETEIL LUSITANOS 23 au club d'ORMESSON U.S.21 au titre du championnat U14 D2.A.

Par ces motifs, la commission décide match perdu par pénalité au club d'ORMESSON U.S. 23 pour qualifier le club de VITRY C.A. 22 pour la suite de la compétition et transmet le dossier à la commission des coupes.

SENIORS

Seniors D3.B - MATCH 54226764 – VAL DE FONTENAY AS 1 / BANN'ZANMI 1 du 15/02/2026

Dossier transmis par la LPIFF suite évocation du club des FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE sur la rencontre de COUPE INTERDOM du 18/02/2026 sur la participation du joueur BESRY Axel du club de BANN'ZANMI 1, lequel est susceptible d'être suspendu.

La Commission,

Pris connaissance de la demande d'évocation en date du 06/03/2026 pour la dire recevable en la forme,

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant que le club de **BANN'ZANMI 1** informé de la demande d'évocation a formulé ses observations dans les délais impartis,

Considérant que le joueur **BESRY Axel** du club de **BANN'ZANMI 1** a été sanctionné par la commission de discipline réunie le 03/02/2026, d'UN match ferme de suspension pour récidive d'avertissement lors de la rencontre de championnat SENIORS D3 disputée le 25/01/2026 contre BOISSY F.C. 2, sanction applicable à compter du 09/02/2026,

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF que la suspension doit être purgée dans les rencontres officielles quelles qu'elles soient, effectivement jouées dans la même catégorie d'équipe, étant précisé qu'entre-temps, le joueur ne peut prendre part à aucune rencontre officielle.

Considérant que la suspension du joueur en cause ne pouvait donc être purgée que sur des rencontres effectivement jouées par l'équipe de **BANN'ZANMI 1**.

Considérant qu'il ne pouvait donc pas prendre part à la rencontre de championnat en objet, puisqu'il était encore en état de suspension.

En conséquence, la commission dit que le joueur **BESRY Axel** du club de **BANN'ZANMI 1** n'était pas qualifié pour prendre part à la rencontre en rubrique.

Décide match perdu par pénalité au club de BANN'ZANMI 1 (-1 point, 0 but), pour en attribuer le gain au club de VAL DE FONTENAY AS 1 (3 points, 5 buts).

Débit : BANN'ZANMI 1 50,00€

Crédit : VAL DE FONTENAY AS 1 43,50€

De plus, la commission inflige une amende de 50 euros au club de **BANN'ZANMI 1** pour avoir inscrit UN joueur suspendu sur la feuille de match, et, ce, conformément à l'annexe financière, et, suivant l'article 226.5 du RSG de la FFF inflige un match de suspension ferme au joueur **BESRY Axel** du club de **BANN'ZANMI 1** à compter du 16/03/2026.

Coupe Seniors Amitié - MATCH 55266305 – ST MAUR LUSITANOS 3 / AC CRETEIL 2 du 22/02/2026

Reprise du dossier,

Demande d'EVOcation du club de AC CRETEIL 1 par courriel du 23/02/2026 sur la participation du joueur JACINTO Maxime du club de ST MAUR LUSITANOS 3, susceptible d'avoir participé à l'une des 2 dernières rencontres de l'équipe supérieure.

Considérant que le club de **ST MAUR LUSITANOS 3** informé le 27/02/2026 n'a formulé aucune observation par courriel ou fax ou courrier.

La commission agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en 1^{er} ressort,

La commission constate que l'objet du grief invoqué ne rentre pas dans le domaine d'application d'une évocation.

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match et tant que joueur, d'un licencié suspendu, s'un joueur non licencié au sein du club ou d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu par une infraction répétée aux règlements,
- D'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet d'une procédure de délivrance d'un C-I-T.

Par ces motifs, la commission dit qu'il n'y a pas lieu à EVOcation et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Anciens D3.B - MATCH 54850786 – VILLEJUIF U.S. 42 / BONNEUIL CSM 42 du 15/02/2026

Demande d'évocation du club de BONNEUIL CSM 42 par courriel du 23/02/2026 sur la participation et la qualification du joueur CARON Charly du club de VILLEJUIF U.S. 42, susceptible d'être suspendu.

Considérant que le club de **VILLEJUIF U.S. 42** informé le 27/02/2026 de la demande d'évocation, n'a pas formulé ses observations par télécopie, fax, courriel ou courrier,

Après vérifications du dossier disciplinaire du joueur **CARON Charly** à date, **il s'avère que ce dernier ne fait l'objet d'AUCUNE SUSPENSION.**

Par ces motifs, la commission dit l'ÉVOCATION NON FONDÉE et confirme le résultat acquis sur le terrain.

CDM D1 - MATCH 54536210 – NOISEAU STE S. 5 / MINHOTOS DE BRAGA 6 du 22/02/2026

Demande d'ÉVOCATION du club de NOISEAU STE S. 5 par courriel du 23/02/2026 sur la participation et la qualification du joueur BARON ORTEGA Cesar du club de MINHOTOS DE BRAGA 6 susceptible d'être suspendu.

La Commission,

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant que le club de **MINHOTOS DE BRAGA 6** informé le 27/02/2026 de la demande d'évocation, n'a pas formulé ses observations par télécopie, fax, courriel ou courrier.

Considérant que le joueur mis en cause a été sanctionné par la commission de discipline réunie le 10/02/2026 d'UN match ferme de suspension pour participation en état de suspension lors de la rencontre de CDM disputée le 01/02/2026 contre VINCENNOIS PORTUGAIS avec l'équipe CDM D1.

Considérant que ladite sanction est applicable à compter du 16/02/2026,

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF que la suspension doit être purgée dans les rencontres officielles quelles qu'elles soient, effectivement jouées dans la même catégorie d'équipe, étant précisé qu'entre-temps le joueur ne peut prendre part à aucune rencontre officielle.

Considérant que la suspension du joueur en cause ne pouvait donc être purgée que sur des rencontres effectivement jouées par l'équipe CDM D1 du club de **MINHOTOS DE BRAGA 6**.

Considérant que le joueur mis en cause a participé à la rencontre en objet,

Considérant qu'il ne pouvait donc pas prendre part à cette rencontre de championnat opposant l'équipe NOISEAU à MINHOTOS DE BRAGA puisqu'il était encore en état de suspension.

En conséquence, la commission dit que le joueur **BARON ORTEGA Cesar** du club de **MINHOTOS DE BRAGA 6** n'était pas qualifié pour prendre part à la rencontre en rubrique,

Décide match perdu par pénalité au club de MINHOTOS DE BRAGA 6 (-1 point, 0 but), pour en attribuer le gain au club de NOISEAU STE S. 5 (3 points, 2 buts).

Débit : MINHOTOS DE BRAGA 6 50,00€

Crédit : NOISEAU STE S. 5 43,50€

De plus, la commission inflige une amende de 50 euros au club de MINHOTOS DE BRAGA 6 pour avoir inscrit UN joueur suspendu sur la feuille de match, et, ce, conformément à l'annexe financière, et, suivant l'article 226.5 du RSG de la FFF inflige un match de suspension ferme au joueur **BARON ORTEGA Cesar** du club de MINHOTOS DE BRAGA 6 à compter du 16/03/2026.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL



Réunion restreinte du lundi 09 mars 2026

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1- Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2- Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3- Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche, 4- Protège-tibias

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase

Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi 14h de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser la procédure de demande de changement via Footclubs le lundi 14 h précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00.

La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

INFOS DIVERSES

Chaque fin de saison est marquée par la **FINALE DE LA COUPE DU VAL DE MARNE FUTSAL SENIORS.**

RAPPEL IMPORTANT

L'organisation de cette manifestation s'effectue en pleine collaboration entre
le District, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir cet événement sont invités à faire acte de candidature auprès
du District dernière semaine de mai 2026 ou première semaine de juin 2026.

FUTSAL D1

DESIGNATION DES ARBITRES

RAPPEL = A partir des matchs retours, la CDA désignera 2 arbitres à la charge des deux clubs

53498837 : CHAMPIGNY CF 2 / RUNGIS US 1 FUTSAL D1 du 14/03/2026

Courriel en date du 09/03/2026 du Club de CHAMPIGNY FUTSAL pour décaler le coup d'envoi à 16h00.

La commission reporte le coup d'envoi à 16h00 (décalage de moins d'une heure)

Prévenir l'équipe adverse.

COUPE VAL DE MARNE FUTSAL

Les tirages au sort des 1/4 et 1/2 finales de la Coupe du Val de Marne Senior Futsal ont été effectués par Mlle Inès YAGOUR de la Commission Féminine Technique.

Les rencontres de 1/4 de finales se dérouleront sur le gymnase du 1er nommé au cours de la semaine du 30/03 au 05/04/2026.

Les rencontres de 1/2 finales se dérouleront sur le gymnase du 1er nommé au cours de la semaine du 20/04 au 26/04/2026.

-2 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre à la charge des 2 clubs, paiement le jour du match.

Tirage au sort 1/4 Finales :

55567650 : CHAMPIGNY CF 2 / RUNGIS US 1

55567651 : B2M FUTSAL 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 1

55567652 : VSG FUTSAL 1 / GENTILLY AC 1

55567653 : VENOM FUTSAL 1 / VITRY ASC 3

Coupe Val de Marne Senior Futsal du 04/04/2026

Coupe Val de Marne Senior Futsal du 04/04/2026

Coupe Val de Marne Senior Futsal du 04/04/2026

Coupe Val de Marne Senior Futsal du 05/04/2026

En attente FMI de VITRY ASC 3 sous peine de Match perdu selon Art. 44.2 du RSG94 voir ci-dessous

55491008 : VITRY ASC 3 / VITRY ASC 2 Coupe VDM Futsal du 28/02/2026, Match disputé VITRY ASC 3 Vainqueur

Tirage au sort 1/2 Finales :

Match N°1 du 25/04/2026

Vainqueur Match N° 3 VSG FUTSAL 1 - GENTILLY AC 1 / Vainqueur Match N° 2 B2M FUTSAL 1 - CHEVILLY L. ELAN 1

Match N°2 du 26/04/2026

Vainqueur Match N° 4 VENOM FUTSAL 1 - VITRY ASC 3 / Vainqueur Match N°1 CHAMPIGNY CF 2 - RUNGIS US 1

FMI ou Feuilles de match manquantes

Après 2 appels de feuille de match – Match perdu par pénalité au club recevant (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 – Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

2^{ème} Appel de Feuille de Match

54778429 : BOISSY FC 1 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 D2-A du 18/02/2026

53498835 : KB FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 2 D1 du 21/02/2026

55491008 : VITRY ASC 3 / VITRY ASC 2 Coupe VDM Senior Futsal du 28/02/2026

ANNEXES

#VALUE!	Début formation			Fin de la formation	
	Objet	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant J1	Bloc 1 (1er jour en <i>présentiel</i>)	Bloc 2 (2ème jour en <i>présentiel</i>)	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
	CERTIF CFI	Du 29/09/2025 au 05/10/2025	X	X	X
	DEUST CFI U6/U9	Du 22/09/2025 au 29/09/2025	9/30/2025	10/14/2025	Du 15/10/2025 au 22/10/2025
	CFI U10/U13	Du 24/09/2025 au 01/10/2025	10/2/2025	10/16/2025	Du 17/10/2025 au 24/10/2025
	CFI SENIORS	Du 01/10/2025 au 08/10/2025	10/9/2025	11/13/2025	Du 14/11/2025 au 21/11/2025
	CFI GDB		10/23/2025	10/24/2025	
	CERTIF CFI	Du 03/11/2025 au 09/11/2025	X	X	X
	DEUST CFI U10/U13	Du 28/10/2025 au 03/11/2025	11/4/2025	11/18/2025	Du 19/11/2025 au 26/11/2025
	CFI U14/U19	Du 30/10/2025 au 05/11/2025	11/6/2025	11/20/2025	Du 21/11/2025 au 28/11/2025
	CFI U6/U9	Du 18/11/2025 au 24/11/2025	11/25/2025	12/11/2025	Du 12/12/2025 au 19/12/2025
	CERTIF CFI	Du 08/12/2025 au 14/12/2025	X	X	X
	CERTIF CFI	Du 12/01/2026 au 18/01/2026			
	CERTIF CFI	Du 09/02/2026 au 15/02/2026	X	X	X
	CFI U10/U13	Du 29/01/2026 au 04/02/2026	2/5/2026	2/19/2026	Du 20/02/2026 au 27/02/2026
	CFI U14/U19	Du 03/02/2026 au 09/02/2026	2/10/2026	3/10/2026	Du 11/03/2026 au 18/03/2026
	CFI U6/U9 (a Boissy)	Du 17/02/2026 au 23/02/2026	2/24/2026	4/21/2026	Du 22/04/2026 au 29/04/2026
	CFI GDB	X	2/26/2026	2/27/2026	X
	CFI FUTSAL	Du 23/02/2026 au 26/02/2026	2/27/2026	3/6/2026	Du 07/03/2026 au 13/03/2026
	CERTIF CFI	Du 09/03/2026 au 15/03/2026	X	X	X
	DEUST AF ETHIQUE ET INTEGRITE	X	2/24/2026	2/26/2026	X
	CFI SENIORS	Du 10/03/2026 au 16/03/2026	3/17/2026	4/2/2026	Du 03/04/2026 au 10/04/2026
	CFI U10/U13	Du 17/03/2026 au 23/03/2026	3/24/2026	4/9/2026	Du 10/04/2026 au 17/04/2026
	CFI U14/U19	Du 24//03/2026 au 30/03/2026	3/31/2026	4/14/2026	Du 15/04/2026 au 22/04/2026
	CERTIF CFI	Du 13/04/2026 au 19/04/2026	X	X	X
	DEUST AF ARBITRAGE	X	4/21/2026	4/23/2026	X
	DEUST CERTIF MSP	X	4/28/2026	X	X
	AF Pratique féminine	X	5/3/2026	X	X
	CERTIF CFI	Du 11/05/2026 au 17/05/2026	X	X	X
	JC DF JEUNES	X	5/12/2026	X	X
	DEUST CFI U14/U19	Du 13/05/2026 au 20/05/2026	5/21/2026	6/16/2026	Du 17/06/2026 au 23/06/2026
	JC DF SENIORS	X	5/19/2026	X	X
	CERTIF CFI	Du 08/06/2026 au 14/06/2026	X	X	X
	CERTIF CFI	Du 06/07/2026 au 12/07/2026	X	X	X

2024/2025
2025/2026

5 CERTIF CFI
8 CERTIF CFI

0 AF
3 AF

17 CFI
19 CFI

HORAIRES OFFICIELS DES MATCHES

Saison 2025/2026



CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
U15	14h00
Séniors Féminines	16h00
U18 Féminines	16h00
SAMEDI SOIR	
Séniors	18h30
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	09h30
U6/U7	11h00



CATEGORIES D'AGES

HOMMES				FEMMES			
CATEGORIE		PRATIQUES	NAISSANCE	CATEGORIE		PRATIQUE	
ANCIENS +55 ans	Licence Vétérans	Championnat Foot à 9	Dès 55 ans				
ANCIENS +45 ans	Licence Vétérans	Championnat Foot à 11	Dès 45 ans				
ANCIENS	Licence Vétérans	Championnat Foot à 11	1991				
SENIORS	Licence Seniors	Championnat Foot à 11	2005	SENIORS F	Licence U19F	Championnat Foot à 11	
U20	Licence U20	Championnat Foot à 11	2006				
	Licence U19		2007				
U18	Licence U18	Championnat Foot à 11	2008	U18F	Licence U18F	Championnat Départemental et Régional Foot à 8 ou à 11	
	Licence U17		2009		Licence U17F		
U16	Licence U16	Championnat Foot à 11	2010		Licence U16F		
	Licence U15		2011	U15F	Licence U15F	Championnat Départemental à 8 ou Régional à 11 ou mixité	
U14	Licence U14	Championnat Foot à 11	2012		Licence U14F		
	Licence U13		2013	U13F	Licence U13F	Critérium départemental ou Mixité	
U13	Licence U13	Critérium Foot à 8 (14 dates)	2013				
	Licence U12		2014		Licence U12F		
U11	Licence U11	Critérium Foot à 8 (14 dates)	2015	U11F	Licence U11F	Critérium départemental ou Mixité	
	Licence U10		2016		Licence U10F		
U9 DEBUTANTS	Licence U9	Plateaux Foot à 5 (14 dates)	2017	U9F DEBUTANTES	Licence U9F	Critérium départemental ou Mixité	
	Licence U8		2018		Licence U8F		
U7 DEBUTANTS	Licence U7	Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)	2019	U7F DEBUTANTES	Licence U7F	Mixité	
	Licence U6		2020		Licence U6F		
	Licence U6		2021		Licence U6F		
		5 ans révolus					

RENT CAR

 PROCHE,  CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du
Val-de-Marne de Football



10 % de réduction*

sur le montant de votre location
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

rentacar.fr
0 891 700 200 Service 0,20 €/min
* prix appel

Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024
Véhicules de tourisme

Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours	4 à 8 jours	9 à 15 jours	16 à 29 jours	30 jours et +		KM supp
		Prix par jour HT					Forfait Mensuel	
		100 km/jour						
		3000 km						
A	ECO 3P	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31
F *	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34
FP	MONOSPACE 7places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34

* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) :

Garantie vol (TP)

Assistance 24H/24

Inclus

Inclus

Inclus

Tampon et signature